

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°3/6
OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL
MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par Madame Le Maire et comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres issus de la société civile nommés par Madame Le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il est décidé :

de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'administration du CCAS,
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire.

Une liste commune a été déposée :

- Claude WASILKOWSKI
- Marie MARCHAND
- Pascal THIBAUT
- Lydie YAP
- Véronique TAVERNIER
- Cédric ANDRE
- Esteban GARCIA
- Isabelle COLNENNE

Chaque conseiller Municipal à l'appel de son nom ou de celui de son mandant, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **33**
A déduire : bulletins blancs ou nuls : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **33**
Majorité absolue : **17**

La liste a obtenu : **33 voix**

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Les délégués représentant la Ville de Saint-André au sein du Conseil d'Administration du CCAS sont donc :

- **Claude WASILKOWSKI**
- **Marie MARCHAND**
- **Pascal THIBAUT**
- **Lydie YAP**
- **Véronique TAVERNIER**
- **Cédric ANDRE**
- **Estéban GARCIA**
- **Isabelle COLNENNE**



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

**LA VILLE
SYMPA.**